



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccin DTP

Question écrite n° 45933

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge le M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les problèmes de vaccination. La couverture vaccinale de la population est très importante pour éviter de nombreuses maladies. Un calendrier de vaccination est d'ailleurs tenu à jour régulièrement, rappelant les obligations de vaccination. Or il existe aujourd'hui et depuis plusieurs mois de graves difficultés d'approvisionnement en vaccins, et notamment ceux concernant la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite. Il lui demande ce que prévoit le ministère pour assurer à notre pays un approvisionnement en ces vaccins produits par des entreprises françaises.

Texte de la réponse

Des difficultés techniques rencontrées dans la production du vaccin DTP entraînent depuis plusieurs mois des problèmes d'approvisionnement. Devant cette situation de pénurie et compte tenu de l'attente des professionnels de santé et des parents qui doivent procéder aux rappels de vaccination des enfants dans les tranches d'âges concernées, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a autorisé l'utilisation d'un autre vaccin, le Revaxis(R). Ce vaccin était jusqu'à présent autorisé en France pour les rappels chez les adultes à partir de dix-huit ans. Il peut dorénavant être utilisé en rappel chez les enfants à partir de six ans, utilisation déjà effective dans de nombreux pays d'Europe. Le laboratoire Aventis Pasteur Merck qui commercialise le vaccin, informera les professionnels de santé des nouvelles recommandations de son utilisation. Le laboratoire s'est aussi engagé à mettre à disposition, en tant que de besoin, le vaccin bivalent DT et le vaccin monovalent contre la polio.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45933

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2004, page 6377

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9279